



Conseils d'établissement: renforcer le liens parents-école

Le canton de Genève, après la mise en place des conseils d'établissement au primaire en 2009, a vu naître au printemps 2010 les conseils d'établissement au cycle d'orientation et au postobligatoire.

► La FAPECO s'est toujours engagée pour la création d'espace de discussion entre direction, enseignants et parents. Les conseils d'établissement lui apparaissent comme des opportunités à saisir pour renforcer le lien parents-école, d'autant plus dans des degrés scolaires où les parents s'éloignent, physiquement parlant, de l'école.

Ces conseils sont cadrés par un règlement précisant leur organisation et leurs prérogatives, mais les pratiques se révèlent fort différentes entre établissements. Les représentants des parents aux conseils d'établissement ont été et sont confrontés aux difficultés suivantes: informations difficiles lors des élections, transmissions laborieuses des informations discutées aux conseils, et définition de leurs rôles.

Faible participation

Les élections des représentants des parents aux conseils d'établissement ont eu lieu en mars 2010. De nombreux parents se sont révélés intéressés à participer à la vie de l'école. Même dans les établissements sans association (APECO), des parents se sont portés candidats, permettant ainsi à la FAPECO de retrouver un contact avec ces établissements et même, dans deux cas, de relancer la création d'une APECO.

Cependant, les taux de participation des parents aux élections ont été faibles,

entre 5% et 12% dans les treize établissements où un vote a eu lieu. Dans sept établissements, les élections des représentants des parents se sont déroulées de manière tacite. Ces taux peuvent s'expliquer en partie par une forme de désintérêt, par une méconnaissance de la langue (le matériel n'était qu'en français), une incompréhension des modalités d'élection, mais également par le manque d'information sur les candidats. En effet, l'enveloppe de vote ne contenait aucun document apportant des renseignements sur les candidats.

Trop longs délais

Les premiers conseils d'établissement ont eu lieu en juin 2010. La transmission de l'information aux parents a été faite dans certains établissements par le biais des élèves, mais en général les informations ont été mises à disposition uniquement sur le site internet du Département de l'instruction publique. Cette utilisation d'internet est très pratique, économique, rapide, mais ne permet pas de toucher tous les parents. De plus, le 9 septembre 2010, quatorze établissements sur vingt n'avaient pas encore mis en ligne les notes de leurs séances de juin 2010.

Pour que les conseils d'établissement aient un sens, il est nécessaire que les parents puissent prendre connaissance du contenu des discussions dans un délai leur permettant de transmettre leurs réactions et questions à leurs représentants. La FAPECO espère grandement que ces trop longs délais ne soient qu'un souci de «jeunesse» et que l'information circule d'une manière plus spontanée par la suite, avec une mise à disposition pour les parents sans accès internet.

Quelle place pour les parents?

Il est encore un peu tôt pour parler des thèmes abordés par les conseils d'éta-

blissement. De fait, le premier conseil a souvent servi à préciser les modalités de fonctionnement. Dans plusieurs établissements, cela a également été l'occasion d'encourager la création d'une représentation des élèves. Néanmoins, la problématique de la place des parents et de leur rôle dans ces conseils préoccupe la FAPECO.

En effet, certaines directions fixent sans consultations les ordres du jour, alors que la directive précise que «les représentant-e-s des différentes catégories sont responsables de porter à l'ordre du jour les demandes, préoccupations ou propositions des catégories qu'ils représentent».

D'autres refusent tout thème se référant au fonctionnement de l'établissement, alors que le Règlement attribue au conseil la possibilité de «délibérer des actions et des mesures permettant de contribuer, de la manière la plus appropriée, à l'environnement socio-économique de l'établissement, à développer un climat propice à l'apprentissage des élèves et (...) d'être informé, donner son avis et, le cas échéant, faire toute suggestion sur le fonctionnement de l'établissement».

Partenaires actifs

La FAPECO, en informant les représentants des parents des possibilités qui leur sont données tant par le règlement des conseils d'établissement que par la directive, souhaite favoriser la participation des parents et leur permettre de jouer leur rôle de partenaires actifs de l'école.